

Image not found or type unknown



Augmentation de salaire qui a lieu chaque année

Par **roulia52**, le **13/02/2009** à **16:16**

Bonjour,

je vais partir en congé maternité le 19/05/09, habituellement les augmentations de chaque année se font en mars donc la j aurais eu mon augmentation, mais on vient de nous annoncer que les augmentations etait reportées au mois de juin donc n etant plus la, je n aurais pas d'augmentation(enveloppe que notre chef distribue en pourcentage à chaque salarié). j aimerais savoir si c'etait normal? ma convention collective "entreprise de courtage d assurance".

merci pour votre réponse

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **13:53**

Bonjour,

En congé maternité et aussi en congé parental vous avez droit aux augmentations effectuées dans votre entreprise.

Cordialement